



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



24130359

le,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 AOÛT 2024

DU BRABANT WALLON
Greffé

N° d'entreprise : **0456 668 476**

Nom

(en entier) : **WHAOW**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Tervuren 84, 1410 Waterloo**

Objet de l'acte : **Transfert du siège de l'ASBL**

Extrait du procès-verbal de l'organe d'administration du 14 août 2024 :

1. Transfert du siège de l'ASBL

En application de l'article 3.1 des statuts de l'ASBL, l'organe d'administration décide de transférer le siège de l'ASBL à l'adresse suivante à compter du 14 août 2024 : rue des Fiefs, 6 à 1380 Lasne. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Mandats pour accomplir des formalités légales et d'exécution des résolutions.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Me Arnaud Houet ou Me Louis Pelgneux, avocats au barreau de Bruxelles ou à Monsieur Hughes Maréchal, agissant chacun individuellement avec pouvoir de substitution, aux fins de procéder (i) aux formalités de dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent des présentes résolutions et (ii) aux formalités de publication aux annexes du Moniteur belge des résolutions qui précèdent et à toute formalité généralement nécessaire ou utile, y compris de représenter l'ASBL devant tous greffes du tribunal de l'entreprise compétent, autorités compétentes (administratives, fiscales, etc) et devant tous guichets d'entreprises en vue de déposer et de signer tous actes, documents, pièces et déclarations et, de manière générale, de faire tout ce qui est nécessaire aux fins précitées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Louis Pelgneux
Avocat - mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/09/2024 - Annexes du Moniteur belge